

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 19 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU MERCREDI 6 JUILLET 2022 A 19H00**

Date de la convocation : 26/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à 19h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire

Adjoins : MM. Fabien VIEILLE-MECET, M. Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND,
Mmes Pascal FAIGNEZ, Corinne GARNIER, Justine GRENON, Chantal GUIGNARD,
Conseillères municipales.
M. Mathieu BAUDIN Conseiller municipal

Excusés : Néant

Secrétaire : Mme Jennifer BRESSAND

Ordre du jour de la séance n° 19 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n°18 du 8 avril 2022

2. Administration générale

- Recrutement secrétaire de mairie
- Tarifs taxe de séjour 2023
- Renouvellement ligne de trésorerie

3. Bâtiments publics et patrimoine

- Choix du prestataire pour le contrôle électrique des salles communales
- Rapport de contrôle de sécurité des jeux et des équipements sportifs

4. Cimetière

- Demande de rachat par la commune d'un caveau 2 places.

5. Voirie

- Point sur les travaux Colas et mise en place de la signalisation

6. Environnement et milieux naturels

- Digue des champs Guidevaux

7. Jeunesse – Fêtes et cérémonies

- Nouvelles modalités cartes avantages jeunes
- Festival de L'eau Vive
- Journées Baladins de la Sauge

8. Informations diverses

- Publicité des comptes-rendus de conseils municipaux : simplification des modalités
- Salon de coiffure ambulancier : précisions
- Convention fourrière SPA de Pontarlier

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 18 du 8 avril 2022

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale

- Démission d'une élue.

Le maire confirme l'information communiquée le 9 juin par mail à tous les élus concernant la démission de Madame Chantal MARGUIER et donne lecture de son courrier du 30 mai 2022.

Par ailleurs, la Sous-préfecture a accusé réception de cette démission le 8 juin 2022.

- Recrutement secrétaire de mairie.

Le Maire rappelle que la secrétaire de mairie sera en congé maternité à partir du 2 septembre et ensuite prendra un congé parental de 6 mois (retour prévu en mai 2023). De ce fait il faut recruter une personne pour le remplacement. Une annonce a été diffusée sur plusieurs canaux : Centre de gestion (obligatoire) et Pole Emploi. Des candidats ont été reçus, mais sans aboutissements concrets.

Compte tenu de l'urgence, 4 agences d'intérim ont été contactées. Une seule personne qui a de l'expérience dans le secrétariat correspond vraiment au profil. Cette personne sera reçue en entretien la semaine prochaine.

- Taxe de séjour 2023

La CFD nous informe de l'évolution de la taxe de séjour 2023. Il n'y a pas lieu de prendre une délibération. De plus, à ce jour, la commune ne dispose pas de logements concernés par ce dispositif.

- Renouvellement ligne de trésorerie

Le Maire rappelle que la commune bénéficie d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne qui arrive en échéance le 20/07/22. Afin de pouvoir l'utiliser si nécessaire, il convient de la renouveler pour une durée d'un an aux mêmes conditions soit :

Montant = 150.000€ / Marge = 0,80% / Commission d'engagement = 0,20%

Le conseil, à l'unanimité accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

3. Bâtiments publics et patrimoine.

- Choix du prestataire pour le contrôle électrique des salles communales.

Lors du contrôle des extincteurs, le prestataire a relevé des dysfonctionnements sur des éléments de signalétique et a proposé ses services pour réaliser le contrôle électrique. Son devis se monte à 614€ HT. Un autre prestataire a été contacté : son devis qui s'élève à 200€ HT sera accepté.

- Rapport de contrôle de sécurité des jeux et équipements sportifs

Le Maire fait part du diagnostic de contrôle des jeux et des équipements sportifs. Il propose de prendre contact avec une société spécialisée pour le contrôle des sols des jeux enfants.

4. Cimetière

Le Maire informe le conseil qu'une personne propriétaire d'un caveau 2 places souhaite le revendre à la commune. Le conseil propose le rachat du caveau au prix d'achat de l'époque.

En outre, une demande écrite des propriétaires sera nécessaire.

5. Voirie

- Point sur les travaux Colas et mise en place de la signalisation

M. Fabien VIELLE-MECET fait un bilan des travaux de voirie. Le tapis du plateau du carrefour en bas de la mairie a été repris car il avait été endommagé lors du stockage de l'enrobé des trottoirs.

Un ralentisseur a été installé rue du Moulin entre l'entrée du lotissement Montguidan et la maison de Madame Lochard.

Plusieurs problèmes sont apparus après la mise en place de la signalisation verticale et horizontale. Il a été demandé au prestataire (choisi par l'entreprise Colas) de corriger ces problèmes. Pour autant, la qualité des peintures au sol n'est pas totalement satisfaisante bien qu'elle ait été reprise ...

6. Environnement et milieux naturels.

- Digue des champs Guidevaux

Le Maire informe le conseil municipal que la digue est terminée. Il restait à construire l'accès pour l'exploitant.

La réalisation de la passerelle est très bien faite et correspond à un plus par rapport à l'existant.

7. Jeunesse – Fêtes et cérémonies

- Nouvelle modalités cartes avantages jeunes

Afin d'harmoniser l'âge de délivrance des cartes avantages jeunes, soit de 6 à 18 ans, la CFD propose que les communes qui souhaitent offrir la carte aux jeunes de leurs communes appliquent cette règle.

Le conseil, à l'unanimité accepte la proposition et valide la délivrance de la carte avantage jeunes à partir de 6 ans jusqu'à 18 ans.

- Festival de l'Eau Vive

Le festival débute demain. La commune prendra contact avec l'ACI pour l'installation du chapiteau et de la roulotte afin d'éviter l'an prochain les quelques désagréments constatés cette année.

- Journées Baladins de la Sauge

Du 12 au 15 août, les Baladins de la Sauge se réuniront pour faire une rétrospective sur leurs années d'activités. A leur demande, les salles seront mises à disposition. Le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour leurs différents frais (150 ou 200 €).

Il indique que la commune de Bulle souhaite également donner une subvention : Le montant sera décidé en commun accord avec Bulle.

Le conseil municipal accepte de donner une subvention exceptionnelle.

8. Informations Diverses

- Publicité des comptes-rendus de conseils municipaux : simplification des modalités

Le 1^{er} juillet entre en vigueur la réforme des règles de publicité concernant les comptes-rendus.

A compter de cette date la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Le compte rendu est supprimé au profit d'une liste des délibérations qui ont été examinées en séance mais le procès-verbal reste obligatoire. Le Maire propose de continuer l'affichage du compte rendu pour ne pas pénaliser les personnes qui n'ont pas internet.

Les membres du conseil municipal acceptent cette décision.

- Salon de coiffure ambulante : précisions

En fin d'année dernière, une demande d'emplacement a été faite par un salon de coiffure ambulante.

Le conseil avait donné un accord de principe mais la dame n'avait pas donné suite.

Après informations obtenues auprès de la mairie de Courvières (son lieu de domicile), il s'avère que le projet est reporté à l'année prochaine.

- Convention fourrière SPA de Pontarlier.

Une habitante a trouvé des chatons dans son composteur. Après avoir contacté la SPA, la structure ne peut rien faire car il n'y a pas de convention entre la commune et la SPA. Il convient donc de signer cette convention afin que la SPA puisse accueillir les animaux errants sur le territoire communal. Le montant de la convention est de 1€ par an par habitant.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire

Les Adjointes

Les Conseillers municipaux

